

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC)

Le présent Document d'Informations Clés contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### FONDS EUROS

Nom du produit : AMPLI-ASSURANCE VIE

Nom de l'initiateur du PRIIPs : Avenir Mutuel des Professions Libérales et Indépendantes – AMPLI

Site web de l'initiateur du PRIIPs : [www.ampli.fr](http://www.ampli.fr)

N° de téléphone : Appelez le 01.44.15.20.00 pour de plus amples informations

Autorité compétente de l'initiateur du PRIIPs pour le document d'informations clés : ACPR

Date de création du document d'informations clés : 12/2022

#### En quoi consiste ce produit ?

Type	Le support Fonds euros est adossé à l'Actif général d'AMPLI Mutuelle sous réserve que son estimation en valeur comptable ne dépasse pas les 30 millions d'euros. Au-delà de cette somme, la mutuelle établit une comptabilité auxiliaire d'affectation spécifique pour les engagements et actifs découlant du contrat AMPLI-ASSURANCE VIE.
Objectifs	Sécurisation du capital. Il offre la garantie de l'épargne investie et permet la constitution et la valorisation d'un capital.
Investisseurs de détail visés	Ce fonds est destiné aux investisseurs ne souhaitant pas prendre le risque de subir une perte en capital.
Assurances : avantages et coûts	Support d'investissement libellé en euros qui offre la garantie des sommes investies. Il est également prévu, une participation aux excédents, variable, des résultats techniques et financiers. Ainsi, l'Investisseur a la garantie de récupérer au moins les sommes investies, déduction faite des frais contractuels et de la fiscalité applicable, majorées des participations aux bénéfices annuelles.

#### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque	<p>Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 qui est la classe de risque la plus basse.</p> <p>Le Fonds euros offre une garantie en capital.</p>	<p>Risque le plus faible</p> <p>Risque le plus élevé</p>
----------------------	---	--

Scénarios de performance	<p>Le tableau page suivante montre les sommes que vous pourriez obtenir après plusieurs périodes de détention en supposant un investissement initial de 5 000 € et en fonction de différents scénarios affectant la situation des marchés financiers et ayant un impact sur les rendements futurs de votre Fonds euros notamment le montant de la participation aux excédents.</p> <p>Ces scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Ils correspondent à une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.</p> <p>Les chiffres indiqués ne tiennent pas compte des coûts du produit et notamment des coûts récurrents de gestion dont le détail est précisé sur le DIC produit, ni de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.</p>
--------------------------	---

Scénarios (en cas de vie et en cas de décès)		1 an	4 ans	8 ans période de détention recommandée
Montant investi		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir :	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
	Rendement annuel moyen :	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir :	5 015,30 €	5 061,48 €	5 168,70 €
	Rendement annuel moyen :	0,31%	0,31%	0,31%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir :	5 146,10 €	5 610,52 €	6 295,58 €
	Rendement annuel moyen :	2,92%	2,92%	2,92%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir :	5 199,50 €	5 847,04 €	6 837,58 €
	Rendement annuel moyen :	3,99%	3,99%	3,99%

### Que se passe-t-il si AMPLI n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les mutuelles du Code de mutualité ont l'obligation d'adhérer à un fonds national de garantie en vertu de l'article L. 431-1 du Code de la mutualité. Ce fonds est destiné à préserver les droits de leurs membres participants et honoraires, de leurs ayants droit et des bénéficiaires des prestations, en cas de défaillance de la mutuelle. Malgré la parution des dispositions légales et réglementaires à ce sujet, le fonds prévu à l'article L. 431-1 du Code de la mutualité n'est, à ce jour, pas encore créé par les pouvoirs publics. Dès sa création, AMPLI Mutuelle ne manquera pas d'y adhérer.

### Que va me coûter cet investissement ?

Les frais de gestion du Fonds euros s'élèvent à 0,50 % par an.

### Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon ?

La période de détention est liée au projet, à l'objectif et aux profils d'investisseur face aux risques. Néanmoins, du fait de la réglementation fiscale en vigueur, il est conseillé d'effectuer cet investissement à un horizon huit (8) ans.

L'investisseur peut à tout moment demander un rachat partiel ou un rachat total, suivant les règles prévues à la notice d'information du contrat.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de difficultés concernant le produit visé (distribution, gestion, etc.), vous pouvez formuler toute demande de réclamation auprès de la mutuelle qui s'efforcera de trouver avec vous une solution. Par courrier à l'adresse suivante : AMPLI Mutuelle – Réclamations - 27 bd Berthier - 75858 PARIS CEDEX 17 ou par e-mail : [reclamation@ampli.fr](mailto:reclamation@ampli.fr). Un accusé de réception vous sera adressé dans les dix (10) jours ouvrables et une réponse vous sera apportée dans un délai maximum de deux (2) mois.

Après épuisement des procédures internes de règlement amiable et pour autant qu'aucune action contentieuse n'ait été engagée, vous ou vos ayants droit pourrez saisir le médiateur, au plus tôt deux (2) mois après votre première réclamation écrite et dans un délai maximum d'un an à compter de la première réclamation écrite, par demande écrite et argumentée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : AME Conso - 11 place Dauphine - 75001 PARIS ou sur le site : <https://www.mediationconso-ame.com/demande-de-mediation-ame.html>.

En cas de désaccord sur l'avis rendu par le service de médiation, un recours à une action en justice reste possible. En tout état de cause, la loi applicable est la loi française.



**AMPLI Patrimoine**  
est une marque déposée d'AMPLI Mutuelle,  
mutuelle soumise aux dispositions du livre II  
du Code de la mutualité.  
27 Bd Berthier 75858 Paris CEDEX 17  
SIRET 349 729 350 00018